

Procès-verbal du Conseil d'Administration du Collège de l'Evre

Jeudi 23 novembre 2023

18h03 : Ouverture de la séance. Madame Donval vérifie que le quorum est atteint. Avec 16 votants présents, la séance peut commencer.

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Installation du CA
3. Adoption du procès-verbal de la séance précédente
4. Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration
5. Budget 2024
6. Tarifs 2024
7. Délégation de signature pour la passation des marchés et des contrats
8. Présentation de l'ensemble des contrats et conventions année 2024
9. Autorisation de signature de contrats et de conventions année 2024
10. Attribution de concession de logement
11. Vote installation commission permanente
12. Installation des instances
13. Présentation de l'organisation de l'oral du DNB session 2024
14. Convention transport avec Mauges Communauté « C'est quoi ton métier »
15. Convention Rallye Mathématiques avec le lycée Renaudeau
16. Devis Les ateliers M'Toi de la compagnie Cémésol
17. Devis ACVS49 (Agir Contre les Violences Scolaires)
18. DBM pour information
19. Questions diverses

1-Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Bénisvy-Guillet, membre de droit, est désignée comme secrétaire de séance.

2-Installation du Conseil d'Administration

L'installation du nouveau Conseil d'Administration est soumise au vote :

Pour : 16
Contre :
Abstention :

3-Adoption du PV du dernier Conseil d'administration

Mme Donval rappelle les différents points abordés lors du dernier CA du 3 octobre 2023 parmi lesquels : Vote du nouveau projet d'établissement, la répartition des Indemnités pour Mission Particulière, diverses conventions (service sanitaire, UPE2A, classe relais, matériel informatique mis à disposition par le département, voyage en Allemagne 4^{ème}/3^{ème}, voyage en Normandie 5^{ème}).

Mme Donval évoque les difficultés rencontrées dans l'organisation du voyage en Allemagne liées aux engagements des familles moins nombreux que prévu et tardifs. Si le prix vient à augmenter, le collège prendra en charge la différence avec le prix de départ annoncé. Actuellement nous n'avons plus de lieu ni date de voyage positionnés (nos options n'ayant pas été conservées en raison de notre délai de réponse)

L'adoption du procès-verbal du CA du 3 octobre 2023 est soumise au vote :

Pour : 16
Contre :
Abstention :

18h09 : Arrivée de Mme Bourcier, représentante du Département, portant le nombre de votants à 17.

4-Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration

Mme Donval présente le règlement intérieur du CA et indique qu'un article a été modifié (il apparaît en rouge dans le document de travail). Il s'agit d'une modification du règlement intérieur du CA par rapport à l'an passé, concernant la commission permanente, qui n'est plus une instance obligatoire. La mise en place de cette instance doit être votée. Si le CA vote la mise en place d'une commission permanente, son champ d'action portera sur le règlement intérieur du collège.

L'adoption du règlement intérieur du CA est soumise au vote :

Pour : 17
Contre :
Abstention :

5 – Budget 2024

Mme Donval donne la parole à Mme Tavenon, adjointe gestionnaire, afin qu'elle présente le budget prévisionnel pour l'année 2024.

Mme Tavenon indique qu'en 2024, les bourses seront directement gérées par l'Agence Comptable. De plus, avec l'arrivée d'Opale, un nouveau logiciel de gestion en septembre 2024, des ajustements ont dû être faits au niveau du budget avec notamment le SRH (Service Restauration et Hébergement) qui doit, à terme, devenir entièrement autonome.

Mme Tavenon détaille les différentes recettes et dépenses du SRH. Les tarifs de la demi-pension ont tous été augmenté de 0,30 € par le Département ; cela faisait trois ans qu'ils n'avaient pas changé. Le budget a été calculé par rapport à ces nouveaux tarifs. Mme Tavenon rappelle que M. Leclerc, chef cuisine, arrive actuellement à produire une assiette à 1.98 € par convive et par jour. Le budget prévisionnel de 2024 lui permettra de porter ce coût à 2,14€. Mme Tavenon profite du sujet pour saluer le travail de qualité de M. Leclerc en cuisine.

Mme Tavenon indique qu'une ligne d'admission en non-valeur a été créée pour 2024 afin d'absorber certaines dettes de cantine dont le montant s'élève à la rentrée 2023 à 11 000€.

Le budget prévisionnel du SRH 2024 est à l'équilibre.

Mme Donval et Mme Tavenon indiquent que le Département 49 a significativement augmenté la dotation globale de fonctionnement allouée au Collège chaque année. Pour 2024, cette dotation globale s'élèvera à 91 822 €.

La Principale et l'adjointe gestionnaire soulignent l'engagement du Département aux côtés des établissements scolaires, permettant ainsi au Collège de l'Evre de continuer à fonctionner tout en maintenant un fonds de roulement suffisant. Sans cette aide, les divers projets, voyages et sorties pédagogiques nécessaires à la réussite des élèves et à la mise en œuvre de leur Parcours Educatifs ne pourraient avoir lieu. Les subventions du Département sont donc indispensables au bon fonctionnement de l'établissement et la direction les remercie chaleureusement.

Mme Tavenon détaille ensuite les dépenses et les recettes du Service Administration et Logistique. Les dépenses sont élevées, car elles incluent notamment les coûts de viabilisation. Le coût des énergies ayant fortement augmenté, le budget a dû être réadapté en conséquence. Le budget prévisionnel du Service Administration et Logistique pour 2024 est à l'équilibre.

Mme Tavenon détaille les dépenses et les recettes du Service Activités Pédagogiques. L'équilibre est là aussi atteint et Mme Tavenon précise que peu de changements ont été faits sur les dépenses.

Enfin, Mme Tavenon précise les dépenses et les recettes du Service Vie de l'élève parmi lesquelles on retrouve les dépenses et recettes concernant École ouverte, TicketDej, ou encore le Fonds social.

Tout le budget prévisionnel est à l'équilibre pour un total de 347 427.88 € sur l'année 2024.

L'adoption du budget prévisionnel 2024 est soumise au vote :

Pour : 17
Contre :
Abstention :

6-Tarifs 2024

Mme l'adjointe gestionnaire présente les différents tarifs de dégradations et de prestations du SRH. Les tarifs de la restauration sont fixés chaque année par le département.

Par rapport aux tarifs de 2023, nous ajoutons un tarif de clé d'ascenseur de 30 € en raison du coût de la clé et du nombre important de perte de ces clés.

Mme la Principale soumet au vote la proposition de répartition par trimestre du service de restauration et le montant des divers tarifs proposés :

Pour : 17

Contre :

Abstention :

7 – Délégation de signature pour la passation des marchés et des contrats au chef d'établissement

Mme DONVAL demande à ce que le CA lui donne délégation pour passation des marchés et la signature des conventions dont le montant n'excède par les seuils fixés à l'article 28 du code des marchés publics et dont l'incidence financière est annuelle et dans la limite des crédits ouverts au budget.

Cette délégation de signature pour passation des marchés et signature des conventions est soumise au vote :

Pour : 17

Contre :

Abstention :

8– Présentation de l'ensemble des contrats et conventions pour l'année 2024

Mme Tavenon présente l'ensemble des contrats et conventions de l'établissement pour l'année 2024 (voir document joint)

9– Autorisation de signature des contrats et conventions pour l'année 2024

Mme la Principale soumet au vote la liste des marchés propres à l'établissement (voir document joint) :

Pour : 17

Contre :

Abstention :

10– Attribution de concession de logement

Mme DONVAL présente la proposition de répartition d'attribution des concessions de logement :

- Logement 1 : NAS (adjointe gestionnaire) : Mme QUEZEL
- Logement 2 : Loué en COP à un personnel du collège : Mme ANTIER
- Logement 3 : Loué en COP à un agent du département : Mme BOURGET

Cette répartition d'attribution des concessions de logement est soumise au vote :

Pour : 17

Contre :

Abstention :

11 - Mise en place d'une commission permanente.

Mme Donval explique que la commission permanente est une instance qui n'est plus obligatoire. En effet, l'article R.421-22 du code de l'éducation et le décret n° 2020-1632 du 21 décembre 2020 confèrent au CA le pouvoir de mettre en place ou non une commission permanente.

Mme DONVAL propose que toutes les décisions concernant le fonctionnement de l'établissement soient réfléchies lors des différents CA.

Mme Donval soumet au vote l'installation de la commission permanente :

Pour : 1

Contre : 16

Abstention :

Ainsi, il n'y aura pas de réunion de la Commission Permanente cette année et toutes les discussions concernant le fonctionnement du Collège se feront lors des différents Conseils d'Administration.

12 – Installation des instances (Conseil de discipline, Commission Hygiène et Sécurité, Commission éducative, CESC.)

Mme Donval détaille les noms et les fonctions des différentes instances de l'établissement.

Mme Donval soumet au vote l'installation des différentes instances telle que proposée dans le tableau :

Pour : 17
Contre :
Abstention :

13 – Organisation de l'oral du DNB session 2024

Mme Donval présente les modalités d'organisation de l'épreuve orale du DNB :

- L'oral aura lieu le mercredi 12 juin. La matinée sera banalisée pour les autres niveaux.
- Les élèves recevront une convocation individuelle. Au 15 mai, ils devront avoir choisi un sujet ou un projet à présenter. Cette présentation pourra être individuelle ou collective et être appuyé d'un support de présentation.
- L'épreuve sera notée sur 100, la moitié des points portant sur la maîtrise de l'oral et l'autre moitié sur la maîtrise du sujet.
- Chaque élève ou groupe passera devant un jury composé de deux professeurs du collège.

Mme Donval présente la grille de notation de l'épreuve orale où figure le barème.

Le vote est ajourné, car des questions subsistent quant aux modalités de notation de l'oral et notamment quant à la grille d'évaluation : le total des points ne coïncide pas avec la répartition 50 points communiquer / 50 points argumenter. Mme DONVAL suppose une erreur de copier-coller en remettant la grille à jour. La grille sera de nouveau proposée après correction lors du prochain CA.

14 – Convention transport avec Mauges Communauté « C'est quoi ton métier »

Mme Donval explique que les élèves de la classe ULIS ainsi que les élèves faisant partie du dispositif PRM participeront à diverses sorties en entreprise pour travailler leur orientation dans le cadre du parcours avenir. Le transport pour ces sorties est assuré par Mauges Communauté et ne coûte donc rien à l'établissement.

La convention de transport avec Mauges Communauté est soumise au vote :

Pour : 17
Contre :
Abstention :

15 – Convention Rallye Mathématiques avec le lycée Renaudeau

Mme Donval rappelle qu'un rallye mathématiques est organisé tous les ans pour les élèves de 3^e. Mme Tavenon précise que les élèves s'entraînent dans les semaines qui précèdent l'évènement puis se rendent au Lycée Renaudeau pour le Rallye. L'année dernière, les élèves du Collège de l'Evre étaient arrivés 3^{es} du rallye.

L'autorisation de signature de la convention Rallye Mathématiques avec le lycée Renaudeau est soumise au vote :

Pour : 17
Contre :
Abstention :

16 – Devis Atelier M'toi de la compagnie Cémésoi

Mme Donval explique que ce projet se fait à l'initiative de Mme Peltier. Mme Donval donne la parole à Mme Peltier, enseignante spécialisée référente de la classe ULIS.

Mme Peltier détaille le projet M'Toi : Il s'agit d'une compagnie formée de divers professionnels ayant pour objectif de favoriser et développer l'estime de soi chez les adolescents. Ils proposent 10 ateliers d'une heure tout au long de l'année pour travailler cette thématique. Ce projet bénéficiera aux élèves de la classe ULIS.

Le devis pour les Ateliers M'toi de la compagnie Cémésoi est soumis au vote :

Pour : 17
Contre :
Abstention :

17 – Devis ACVS49

Mme Donval décrit l'objectif de l'intervention de cette association (Action Contre les Violences Scolaires). Cette intervention en classes de 5^e et 3^e s'inscrit dans la lutte contre le harcèlement. L'intervention de 1h30 dans chaque classe, adaptée au niveau des élèves, centre son intervention sur le cyberharcèlement. Cette association est déjà intervenue au collège et est labellisée par le Rectorat. Mme Donval précise qu'elle a déjà fait appel à cette association par le passé dans son précédent établissement et salue leur travail.

Mme Babin, représentante des parents, rappelle que ACVS49 était intervenu dans le cadre d'un Café des Parents l'année dernière et que le sujet abordé était très intéressant.

Mme Donval précise que cette année, les interventions auront lieu en avril/mai.

La signature du devis ACVS49 d'un montant de 100 € est soumise au vote :

Pour : 17
Contre :
Abstention :

18 – DMB pour information

Mme Tavenon présente les 6 DBM :

- DBM fonds social collégien : 4700 €
- DBM fonds social collégien : 2000 €
- DBM fonds social collégien : 566 €
- DBM subvention départementale pour la viabilisation : 19 560 €
- DBM crédits globalisés 13REP subvention EN : 696,40€
- DBM école ouverte subvention EN : 6000 €

19 – Questions diverses

Mme Leroy, représentante des élèves, prend la parole. Afin de promouvoir le collège, l'association des parents d'élèves souhaite refaire des banderoles pour la porte-ouverte. Actuellement, le collège n'en dispose que d'une seule.

Mme Donval confirme que sur le principe, la proposition est retenue. Mme Tavenon demande un nouveau devis et que l'on s'assure que les banderoles soient bien modifiables pour modifier la date d'une année à l'autre.

Mme Leroy et Mme Chevalier indiquent qu'elles se chargent de demander un nouveau devis et de faire les vérifications nécessaires.

Mme Donval précise que le Prochain CA aura lieu le mardi 6 février 2024 à 18h.

La séance est levée à 19h38

La Principale



Anne DONVAL

La secrétaire de séance



Louise BENISVY-GUILLET